

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,*
- les engagements pluriannuels envisagés*
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité*

Sommaire du rapport d'orientation budgétaire :

| | |
|--|----------------|
| <i>1-Contexte général et grandes orientations de l'année 2018</i> | <i>Page 2</i> |
| <i>1-1 Contexte 2018</i> | <i>Page 2</i> |
| <i>1-2 Priorités pour 2018</i> | <i>Page 6</i> |
| | |
| <i>2-Évolution des ressources</i> | <i>Page 13</i> |
| | |
| <i>3-Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc</i> | <i>Page 15</i> |
| <i>Évolution de la masse salariale</i> | |
| <i>Évolution des charges de fonctionnement</i> | |
| <i>Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions</i> | |
| <i>Les investissements</i> | |
| <i>Endettement</i> | |
| <i>État des provisions constituées</i> | |
| | |
| <i>4-Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés</i> | <i>Page 24</i> |

1- Contexte général et grandes orientations de l'année 2018

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

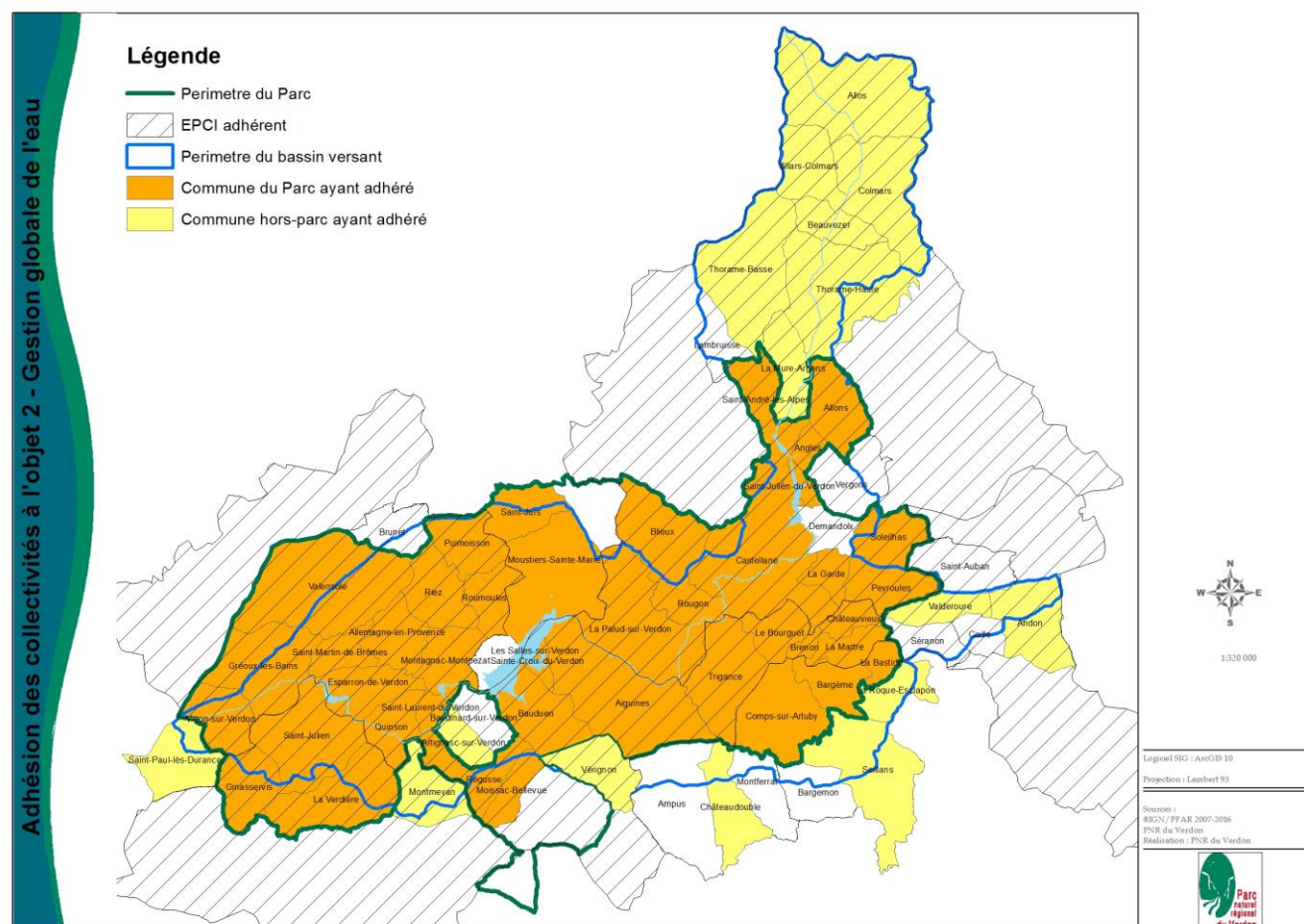
1-1 Contexte 2018

Suite à la réforme territoriale qui a impacté l'organisation et la répartition des compétences sur le territoire du Verdon, et dans le cadre des échanges en cours, il a été proposé aux **intercommunalités** d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc (sur les 2 objets). La modification statutaire en cours va donc permettre de reconnaître ainsi leur position active en tant que membres délibérants (actuellement membres associés).

Cependant les membres fondateurs du Parc étant les communes, les départements et la région, il n'y aura pas d'évolution majeure dans la gouvernance et la composition du Parc, le collège des intercommunalités ne bouleversant pas les équilibres.

Les nouveaux statuts validés en CS en novembre 2017 sont soumis au vote des membres jusqu'à fin mars 2018. L'arrêté préfectoral de validation est attendu courant du 2^e trimestre.

Pour rappel, 62 communes sont maintenant adhérentes au syndicat dont 40 aux deux objets « mise en œuvre de la charte du Parc » et « gestion du grand cycle de l'eau ». Pour les EPCI : 4 (sur 6 concernées) ont adhéré à l'objet 1 et 6 (sur les 9 concernées) à l'objet 2.



Les sujets de coopération avec les intercommunalités étant nombreux et nécessitant des accords il est proposé de construire des **conventions de partenariat** avec chacune d'elles afin de mettre en cohérence les objectifs, de bien se répartir les rôles, et de définir la possible mutualisation des moyens.

D'autre part, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** votée en août 2016 a introduit de nouvelles dispositions qui seront à intégrer lors de la révision de la charte, parmi elles, celle sur la durée de validité des chartes : vu la complexité et le coût de révision des chartes, la loi prévoit **d'allonger leur durée de 12 à 15 ans**. Suite à la validation par le Comité syndical du 18 octobre 2016, le Conseil régional a été saisi pour qu'il sollicite officiellement l'Etat pour obtenir la prorogation. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat.

Dans la perspective de cette nouvelle échéance (27 février 2023), la démarche de **révision de la charte** va débuter en 2018 avec comme première étape la définition du périmètre d'étude de la nouvelle charte qui doit être validé par le Comité syndical du Parc à l'automne 2018 en vue du démarrage du bilan évaluatif de la charte actuelle et de la définition des objectifs de la prochaine en début d'année 2019.

Concernant le **contexte financier** en 2018, il reste tendu, dans la continuité de 2017. Les réductions des dotations de l'Etat aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc obligent à maintenir notre rigueur de gestion et à développer une prudence extrême dans la prévision budgétaire du syndicat.

La recherche des moyens de mise en œuvre du programme d'actions se fait de plus en plus en direction des **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en terme de suivi administratif et financier mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues.

Ainsi une grande part du travail fait par l'équipe, ces dernières années, a porté ses fruits et permis de valider tous les outils financiers 2015-2020 du Parc et du territoire et de les mobiliser pour financer des actions :

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 grand Verdon**, monté par le Parc et le Pays A3V, a été validé pour 1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux : le nouveau groupe d'action locale qui le pilote a été constitué et a programmé les 14 premiers dossiers mi-janvier 2018 pour un coût total de 857 654 € (dont 453 028 € de fonds européens). Parmi les projets présentés par les acteurs du territoire, deux sont portés en direct par le Parc. Parmi ses objectifs prioritaires, le programme LEADER permettra entre autres de financer la construction de la destination touristique Grand Verdon, des projets facilitant la transition écologique de l'agriculture, la mobilité à l'échelle du territoire et la valorisation des patrimoines emblématiques du Verdon.
- Dans le cadre du programme de développement du massif des Alpes (POIA), le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** a vu sa stratégie validée à l'automne 2015 et son programme d'actions 2015-2020 validé en 2016. Les premiers dossiers déposés en 2016 sont en cours d'instruction et devraient pouvoir démarrer en 2017... Le montant total du programme s'élève à 3 millions d'euros et le total des aides du partenariat de massif (Europe, ETAT, Région PACA) est de 2 millions d'euros. Avec 1 million d'euros d'aide prévisionnelle, la Région PACA est partenaire principal. En 2016, le montant total des projets déposés auprès des financeurs était de 293 000 euros. En 2017, ce chiffre se portera à plus de 460 000 euros tous maîtres d'ouvrage confondus.
- Le **contrat rivière Verdon 2016-2021** a été construit et son plan de financement global a été validé par l'ensemble des partenaires en 2016. Il présente environ 50 M€ de budget répartis entre 200 projets portés par 44 maîtres d'ouvrage. Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au parc de mener différentes actions sur l'aide aux communes pour des rénovations de stations d'épuration, la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, le suivi et la préservation des zones humides...)

- **Le programme Territoire à Energie Positive et Pour la Croissance Verte (TEPCV)** : la candidature commune montée par le Parc et le Pays A3V a été acceptée en 2016. Elle permet un soutien aux investissements pour la performance énergétique du patrimoine des communes et communautés de communes de notre territoire (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public...). La convention signée le 19 mai 2016 à Paris nous permet d'apporter un soutien à 16 projets des territoires Parc et Pays pour un montant total d'un million d'euros et un soutien direct de l'Etat au travers le programme TEPCV de 500 000 euros. Elle permettra au Parc d'acquérir cette année deux véhicules électriques, de développer la production de la toiture photovoltaïque de la ferme de Valx pour viser une part d'autoconsommation à la maison du Parc, de poursuivre et de renforcer en 2018 nos actions sur la biodiversité (inventaires citoyens sur la commune de la Martre et la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité). Une troisième phase du programme a été actée autour du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui va permettre de financer la rénovation du patrimoine d'éclairage et de bâti public des collectivités du Verdon à hauteur d'1,2 M€ (sur le territoire du Parc, de la CCAPV et de la CCLGV).
- **Les CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Le Parc a également porté l'animation et la rédaction du CRET du Haut Var à la demande des communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon et Artuby Verdon qui n'étaient concernées par aucun pays.
- La **convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon a été signée le 12 octobre 2015 avec la **Région, l'État** et les **deux départements (en 2016)** ; elle est ensuite déclinée en annexe opérationnelle pour 2 ans. Si les élections régionales puis le changement régional d'exécutif début 2017 ont un peu ralenti sa mise en place, la nouvelle feuille de route régionale pour les parcs actée fin 2017 va permettre sa relance en 2018. La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre le conseil régional et les syndicats de Parcs sont très fortes. Principal partenaire technique, **la Région Provence Alpes Côte d'Azur** contribue majoritairement au financement du syndicat aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (au travers de la convention d'objectifs). Si la cotisation actée dans les statuts est préservée, il en est autrement du programme d'actions. L'arrivée de nouveaux parcs (soulignons la création du PNR de la Ste Baume en décembre 2017) cumulée aux restrictions budgétaires régionales impactent directement ce budget dont plusieurs actions dépendent directement :
 - Le programme pédagogique du Parc
 - Le fonctionnement de la régie
 - La gestion du domaine de Valx,
 - Le dispositif écocardes
 - La fête du Parc

Cependant, **malgré la recherche de financements alternatifs, plusieurs actions préalablement financées par le service PNR de la Région ne le seront plus en 2018**. Il est donc proposé, comme en 2017, de programmer des actions aux budgets réduits et de mettre en attente des pans entiers d'actions du Parc dont le financement n'est pas sécurisé.

Le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation. Aucune action ne pourrait être menée sans le recours à d'autres sources : actions pédagogiques financées par le contrat rivière sur la thématique de l'eau et de celles liées à la biodiversité financées par le programme TEPCV. Les actions liées à l'agriculture et menées en partie sur la ferme pédagogique de Valx seront réduites (report d'une partie de l'enveloppe de 2017 et besoin de chercher des financements complémentaires en 2018).

Sont également concernés l'animation de la région et du plan de gestion de Valx, et le dispositif écocardes.

Concernant les écocardes, suite aux solutions trouvées en 2017 (financements prévention incendie), et après les conclusions du Comité syndical du 15 novembre 2017 deux pistes sont à l'étude :

- le dispositif principal, fonctionnant à l'année (coordinateur et 1 ou 2 chefs de secteur sur 6 mois) et les renforts saisonniers assurant la prévention incendie, la sensibilisation du public sur les principaux sites. Cette piste pourrait être financée en partie par la Région (service forêt, les départements 04 et 83)
- des renforts localisés qui seront financés par les communes volontaires : des conventions doivent être rédigées et proposées aux communes volontaires qui apporteront la totalité du financement des renforts.

En juin 2017, après avoir rencontré l'ensemble des Parcs, le Conseil régional a délibéré sur la politique des PNR, dont il a la compétence, délibération intitulée « **feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et les Parcs naturels régionaux** » et portant sur :

- La réaffirmation des rôles des PNR comme **partenaires forts de la Région**, permettant notamment de mettre en œuvre les stratégies régionales
- une **harmonisation des statuts** des syndicats mixtes de gestion des Parcs, notamment en termes de gouvernance (place et rôle des élus régionaux, intégration des EPCI, dialogue renforcé pour l'élaboration du budget
- l'amélioration de la visibilité du partenariat avec la Région dans la **communication** des Parcs (ligne éditoriale, mutualisation, ...)
- les financements qui sont de deux natures différentes : les cotisations statutaires, indexées sur le coût de la vie et des subventions sur action relevant de budgets de différents services régionaux (PNR et territoires ruraux, biodiversité, tourisme, énergie, agriculture-forêt, mer et littoral, massif alpin...)
- l'identification de **thèmes prioritaires d'actions** :
 - protection et gestion du **patrimoine naturel, culturel et paysager**, réaffirmé comme le cœur de métier des PNR : mise en œuvre territoriale de la stratégie biodiversité, déclinaison du SRCE/SRADET, partenariat avec l'ARB (agence régionale pour la biodiversité en cours de création) ;
 - Information, **sensibilisation, éducation** et formation : dans le cadre d'intervention défini par la Région et coordonné par l'ARPE et l'IRFEDD : actions en direction des scolaires (notamment lycéens et apprentis), des acteurs professionnels, des habitants du Parc et périphéries (villes portes...) et grand public dont visiteurs régionaux et étrangers ;
 - Les PNR piliers de **l'attractivité touristique** de la région : en application de la Charte européenne du tourisme durable, passage à la phase valorisation et promotion + formation des acteurs du tourisme. Innovation et recherche de nouveaux produits touristiques (agritourisme, oenotourisme, découverte du patrimoine culinaire et des spécificités de la région pour les clientèles étrangères et locales). Prévoir une traduction systématique des informations touristiques en anglais et le développement de Chemins des Parcs ;
 - Renforcement du rôle des PNR sur la **transition écologique et énergétique** (y compris sur le territoire des EPCI hors parc) : expérimentation, ingénierie, mise en œuvre des TEPCV, attention particulière à la filière bois, soutien particulier aux autres énergies naturelles renouvelables, notamment le photovoltaïque ;
 - Application prioritaire des stratégies régionales de **valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires** locales (votée en octobre 2016) et implication dans le réseau de bistrot de pays pour valoriser les produits locaux ;
 - Mise en œuvre de la stratégie régionale **bois-forêt** (mars 2017) : gestion de la ressource forestière et des différents conflits d'usages ;

- Animation et mise en cohérence des **documents de planification** (SCOT, PLU...), réalisation de plans paysages, prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme ;
- Coordination des divers **contrats territoriaux** dont les Parcs sont gestionnaires ou partenaires : LEADER, espaces valléens, CRET, contrats de rivière, conventionnements européens... dans le cadre de leur mission d'animation du développement économique local ;
- Recherche de **solutions alternatives pour la gestion des équipements et des espaces naturels** : tout équipement ou bâtiment non inclus dans la maison du Parc n'est pas financé. La Région encourage la signature de conventions avec les propriétaires qui doivent assurer la gestion à long terme ou des transferts en direction des EPCI des biens leur appartenant.

Dans ce contexte, des évolutions dans l'organisation de la structure seront à proposer et l'année 2017 a permis d'avancer sur cette réflexion. Les vice-présidents ont défini une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et l'intérêt à agir du Parc. Cette priorisation s'est fait en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en Juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :

| TYPE D'ACTION | MODALITES D'AUTOFINANCEMENT * |
|---|---|
| Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maitre d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte | Mission autofinancée par les cotisations (objet 1) |
| Mission de conseil, d'accompagnement assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, établissements publics de coopération intercommunale au titre de la charte | Mission autofinancée par les cotisations à l'objet 1 |
| Mission exercée au titre du SAGE | Mission autofinancée par les cotisations (objet 2) |
| Accompagnement ou conseils sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat Rivière | Mission autofinancée par les cotisations (objet 2) |
| Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres | Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle |
| Mission assurée par le Parc en partenariat avec d'autres structures | Mission co-financée |
| Vente de services (ingénierie, gestion ...) ou de biens (éditions, produits touristiques...) – | Mission financée par les recettes des ventes |

**A cet apport d'autofinancement sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues*

Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche aura comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne pourront donc se poursuivre que si des financements nouveaux, ou différents sont trouvés.

Exemples d'actions qui resteraient « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :

- *Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,*
- *Avis personnes publiques associées*
- *Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation globale*
- *Information, édition de fiches pratiques, formations*
- *Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif*
- *Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers ...*

Exemples d'actions qui pourraient être financées par les bénéficiaires directs

- Aide à la réalisation de projets locaux de valorisation des patrimoines
- Accompagnement d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, éco-quartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial
- Aide à l'instruction des dossiers d'autorisation pour les manifestations sportives à la charge des communes
- Cartographie et analyses du statut des chemins d'une commune
- Renforts géographiques des effectifs d'écogardes
- Réflexion à mener sur la participation au financement des activités pédagogiques, des stages et formations...

Ces listes ne sont ni exhaustives, ni validées ! Avant de proposer une validation complète en comité syndical de ces nouvelles modalités d'intervention, il est important de définir plus précisément les règles et les outils qui permettront un bon fonctionnement. Le travail doit se poursuivre en 2018.

Pour répondre aux difficultés financières, il est également nécessaire de maintenir, voire développer, nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- La convention avec **EDF** (2017-2023),
- La convention avec **la SCP** (2014-2020) en cours de validité (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration pour un montant annuel de 350 000 euros),
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec des fondations telles que **l'Occitane**

Nous poursuivons également la construction du futur **fonds de soutien 1% pour le Verdon** et de son test avec le partenariat construit avec ECOGINÉ Verdon; cet outil soutiendra à terme l'autofinancement des projets portés par la régie d'aménagements des sites naturels du Parc. En 2017 le 1% a été appliqué à la carte de randonnée des Gorges du Verdon, créée et vendue par le Parc et a permis de collecter près de 2000€.

De nouveaux partenariats sont également en construction avec les **villes portes du Parc** : en 2016, une convention a été signée avec la ville de Draguignan et s'est traduite par une action de valorisation des relations historiques et actuelles entre les deux territoires (courrier scientifique, exposition et manifestations) en septembre 2017. Une autre convention de partenariat est en construction avec la ville de Digne-les-bains. En 2018, la modification des statuts du Syndicat pourrait permettre d'intégrer les villes portes à la gouvernance du Parc.

1-2 Priorités pour 2018

Les propositions d'actions émises par les commissions thématiques du Parc s'inscrivent dans les priorités du programme d'actions 2015-2017 validées en début d'année 2015 en comité syndical et prolongé d'un an jusqu'en 2018.

Les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

| | |
|----------------------------|---|
| AVEC LES COMMUNES : | <p>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</p> <ul style="list-style-type: none">• appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti• permanences du Conseil architectural• accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux• Réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics avec les communes volontaires d'Allos, Quinson et Aups et programme de formations aux économies d'eau, ouvert à tous• Les inventaires participatifs de la biodiversité sur la commune volontaire de La Martre• Le programme d'actions pédagogiques / écoles et collèges• Accompagnement des projets d'économie d'énergie des programmes TEPCV et CEE• Elaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels• Possibilité de renforts géographiques d'écogardes pour les communes demandeuses• Accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière• Travaux d'entretien de rivière• Aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP, projets de la Régie via le 1% Verdon• vergers communaux,• études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie) <p>Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes</p> <p>Quand nécessaire, organisation de journées d'information (ex : sur les économies d'eau au printemps 2018</p> <p>+ une réunion avec les maires du Parc</p> |
| AVEC LES | Les sujets de coopération avec les intercommunalités étant nombreux et |

| | |
|--|--|
| <p>INTERCOMMUNALITES :</p> | <p>nécessitant des accords il est proposé de construire des conventions de partenariat avec chacune d'elles afin de mettre en cohérence les objectifs, de bien se répartir les rôles, et de définir la possible mutualisation des moyens.</p> <p>Les sujets identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sollicitation de l'adhésion au syndicat mixte des communautés de communes et d'agglomérations n'ayant pas adhéré en 2017, à l'occasion de la nouvelle modification des statuts ➤ Fonctionnement d'un réseau de visioconférence en lien avec les EPCI (Castellane, Aups, St Julien le Montagnier, maison du Parc) <p>Coopération opérationnelle sur divers domaines</p> <p>Eau : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat Rivière et réflexion pour l'organisation de la compétence GEMAPI entre les EPCI du bassin versant du Verdon + portage des actions dans la phase transitoire (plan d'entretien des berges)</p> <p>Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc</p> <p>Tourisme : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation de la compétence tourisme au sein des EPCI, organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées (dans le cadre d'un AMI régional sur les smart destinations), plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des Gorges du Verdon, 1% pour le Verdon, dispositif écocardes, valorisation de la randonnée (dont écoville) et de l'offre écotouristique</p> <p>Energie / agenda 21 : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) en créant un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux...) + mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour le portage de TEPCV</p> <p>+ Divers partenariats ou mutualisation de moyens permettant une entraide entre nos structures : appui à la mise en place du SIG de la CCLGV, et réflexion en cours pour le transfert de l'animation et du portage administratif du programme LEADER jusqu'à présent partagé entre le Pays A3V et le Parc</p> |
| <p>AVEC LES VILLES PORTES :</p> | <p>Poursuite du partenariat avec la ville de Draguignan + construction avec Digne + intégration des villes portes au syndicat mixte de gestion du Parc</p> |
| <p>AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels:</p> | <p>Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels)</p> |

L'année 2018 permettra d'avancer sur les différentes actions prévues au programme d'actions et plus particulièrement sur :

Les inventaires et suivis scientifiques

- **Inventaires et suivis** scientifiques, dans le cadre de la démarche REGAIN, sur le plateau de Valensole: inventaire des pollinisateurs sauvages et actualisation des suivis des zones humides
- **Inventaires participatifs de la biodiversité** : dans la commune volontaire de la Martre.
- **Lancement de l'observatoire de la biodiversité** : dans la perspective de la révision de la charte, cette démarche permettra de valoriser les connaissances acquises pendant les 20 ans d'existence du Parc via des présentations cartographiques, des fiches synthétiques par espèces ou milieux, des temps d'échanges publics, des actions pédagogiques en direction des scolaires,

Préserver la biodiversité et la géodiversité

- **Animation des sites Natura 2000** (élaboration de contrats Natura2000, actions de préservation des écrevisse à pattes blanches...) + accompagnement des aménagements prévus par la régie,
- **Démarche REGAIN** : démarche d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture 04, la Société du Canal de Provence et SupaAgro de Montpellier. Le Parc est plus particulièrement en charge de 2 actions : l'amélioration de la qualité des sols (expérimentations, formations...) et le renforcement des services rendus par les infrastructures agro-environnementales (plantations de haies...). Une action forte a été lancée sur le volet Sols en 2017 avec des financements régional et départemental 04 et de l'ADEME. Elle durera sur 3 ans et permet d'accompagner une vingtaine d'agriculteurs volontaires dans le suivi et l'analyse des conséquences de nouvelles pratiques. D'autre part le chantier de plantation de haies chez des agriculteurs volontaires, fort du premier bilan positif en 2016 et 2017 se poursuivra et sera complété par la publication de fiches pratiques pour les agriculteurs
- Finalisation du **plan d'actions chauves-souris**.
- Action inetr-parcs PACA en cours de définition dans le cadre du **plan national Vautour Percnoptère** : création de placettes d'alimentation, observations et suivis

Gestion/préservation/restauration des milieux

- Relance d'un **plan d'action en faveur des zones humides**,
- **Suivi des sites d'intérêt écologique** du plan de parc,
- Suivi de la création de la Réserve biologique dirigée (RBD) sur la **forêt communale d'Aiguines**.

Déclinaison de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc du Verdon, dans un plan paysages, agriculture, pastoralisme et biodiversité

- Définition de la **Trame verte et bleue** sur le Parc. Finalisation du projet déposé au titre du FEDER, **sur 3 ans** qui a démarré en 2016 par la phase **diagnostics naturalistes et agricoles**, l'acquisition des données d'occupation du sol (le MOS). Ces diagnostics permettront ensuite de fixer les **priorités pour le territoire**. Une concertation est prévue en 2018 et sera poursuivie dans le cadre de la révision de la charte. Un **programme d'actions** sera également défini pour décliner la TVB sur le territoire : actions d'amélioration des connaissances, de préservation, ou de restauration. L'ensemble de la démarche permettra d'alimenter les diagnostics des SCOT, des PLU et de préparer le futur plan de Parc. En 2017 l'accent sera mis sur la phase de définition concertée des objectifs.

Les actions de la commission eau concernent le territoire du Parc et le territoire du bassin versant (69 communes) et s'inscrivent dans les 5 objectifs du SAGE Verdon.

En 2018, la priorité sera de finaliser la réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI sur le Verdon, en lien avec les EPCI concernées. Le Parc est chargé de l'étude. Si le choix d'une compétence harmonisée sur le bassin versant est fait, le syndicat sera amené à modifier ses statuts pour créer un troisième objet auquel adhéreront les EPCI. Une position de principe sera proposée au Comité syndical à l'automne 2018.

D'autre part la mise en œuvre du **contrat rivière 2015-2020** se poursuit autour des objectifs suivants :

Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques :

- Réflexion en cours sur le bassin versant pour **l'organisation de la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations). En 2018 un appui juridique est programmé.
- Finalisation de l'étude du **plan de gestion sédimentaire du Haut-Verdon**,
- **Suivis topographiques du lit** du Verdon.
- Si les EPCI en font la demande, co-portage des actions liées à la compétence GEMAPI, en préfiguration (études digues...) à rediscuter au moment d'une DM

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes :

- Projet de **restauration du Colostre** : cette rivière est aujourd'hui dégradée : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés, nombreux seuils... Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés et manque d'entretien. L'objectif du projet est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...). Le projet de restauration du Colostre répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attractifs... Une étude menée en 2013-2014 a programmé plusieurs phases d'intervention dont la première a fait l'objet d'un projet proposé au financement du FEDER sur 3 ans. Ainsi seront traités en priorité les tronçons du bas Colostre sur Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence. **Le maître-d'œuvre a été choisi en 2017. Le projet sera arrêté en 2018 en lien avec les communes et les démarches administratives lancées** (enquête publique, déclaration loi sur l'eau...). Les travaux devraient démarrer en 2019. Au-delà des travaux, des actions de sensibilisation des riverains et des villageois ont été menées, avec notamment l'intervention du Crieur du Verdon qui a restitué les paroles d'habitants sur le Colostre au cours de 4 spectacles en 2017, le dernier étant prévu en juin 2018. Des outils de communication seront également déployés en 2018 pour maintenir une information régulière autour du projet : un film, un courrier scientifique
- Finalisation de la procédure de renouvellement de la **Déclaration d'Intérêt Général** sur l'ensemble du bassin versant du Verdon, nécessaire à la réalisation des travaux : suite à la finalisation du dossier en 2017, l'enquête publique est prévue au premier trimestre 2018
- **Travaux d'entretien** et de restauration du bas Verdon : dans la perspectives des évolutions à GEMAPI, les EPCI étant compétentes sur le sujet depuis le 1^{er} janvier 2018, il est proposé que le Parc porte l'ensemble des travaux d'entretien des berges (hormis ceux situés sur la zone d'intervention du SIVU du Verdon), à savoir : le Bas Verdon, l'Artuby, le Colostre. L'auto-financement étant apporté par les EPCI.

Aller vers une gestion solidaire de la ressource :

- Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, renouvelée en 2017
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP** et notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. En 2018 sont prévus les projets de : toilettes sèches à la Palud, premiers versements pour la Garde, St Julien le M., 2 projets sur Castellane, Thorame Haute, deuxième versement pour Allos, solde des dossiers d'Allemagne, Moustiers, Il faut rappeler que la convention a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat et que l'enveloppe a été portée de 300 à 350 000 euros.
- Information et sensibilisation des usagers et des élus aux enjeux liés à l'eau : en 2018 sont prévus l'édition d'un **courrier scientifique**, des **fiches pratiques sur les espèces invasives**, l'élaboration de **panneaux** pour identifier les actions accompagnées dans le cadre du Contrat rivière et l'édition du SAGE
- Animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics** : formations, sensibilisation, diagnostics des bâtiments publics et actions pour limiter les consommations dans 3 ayant répondu à l'appel à communes volontaires en 2017.

Programme des formations :

| | | |
|------------------|---------------------|---|
| Mardi 23 janvier | Moustiers-Ste-Marie | Economiser l'eau, intérêts partagés et premières clés de réussite dans l'engagement de sa collectivité |
| Jeudi 15 février | Comps-sur-Artuby | Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : recherche de fuites et amélioration des rendements |
| Jeudi 15 mars | Moustiers-Ste-Marie | Prix de l'eau et facturation |
| Jeudi 17 mai | St-Martin-de-Brômes | Forages domestiques |
| Jeudi 19 avril | Castellane | Maitrise des besoins en eau dans les espaces verts et infrastructures |
| Jeudi 21 juin | Aups | Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics et présentation des audits réalisés sur le territoire |

Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques :

- Accompagnement des projets d'amélioration de la qualité de l'eau prévus au contrat rivière (schémas d'assainissement, stations d'épuration, réseaux, protection de la qualité de l'eau).

Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux :

- Animation du plan de gestion des Gorges : définition et suivi des projets d'embarquement/débarquement pour les activités d'eau vive, organisation des formations pour les professionnels de l'eau vive.

COMMISSION AMÉNAGEMENT TERRITOIRE / URBANISME / PAYSAGE

Vers des paysages requalifiés

- réflexion sur le **volet paysager** de la trame verte et bleue, via la mise en place d'un observatoire photographique du paysage

Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

- travaux **d'aménagement et de valorisation des belvédères du Col d'Illuire et de la dent d'Aire**
- Changement des **panneaux** des belvédères de la **route des crêtes**,
- Après le déploiement du **réseau radio** permettant la communication au fond des gorges et sur le moyen Verdon, est proposée une extension du réseau sur le bas Verdon (lacs de Ste croix, Quinson et Esparron et basses gorges). Le réseau est utilisé par les écogardes, par conventionnement par les partenaires pouvant utiliser le réseau et par adhésion au service les communes, les professionnels des activités de pleine nature...). Il sera étendu prochainement aux éleveurs.
- Définition du Programme de travaux pour **l'aménagement du Point Sublime – Couloir Samson**, dans le respect du plan d'interprétation des patrimoines des gorges réalisé en 2017
- Définition du **Programme de travaux des équipements d'embarquements/débarquements eau vive**
- Accompagnement (AMO ou Maitrise d'œuvre) de projets communaux : installation de **toilettes sèches à la Palud**, amélioration de l'accueil sur la **plage de St Julien le Montagnier**

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- Nouveau programme de valorisation du patrimoine en cours de financement par Leader : aide aux porteurs de projets de restauration (communes, associations), organisation de chantiers participatifs ou de chantiers de formation, actions de sensibilisation et de transmission des savoir-faire (films,..)

Les écogardes :

- Mise en place du **dispositif écogardes saisonnier** : si les financements sont trouvés, reconduction du dispositif minima de 2017 : 5 saisonniers, 3 chefs de secteurs, coordinateur à l'année + 3 services civiques à articuler avec le dispositif sur l'ENS de Sillans—la-cascade financé par le CD83
- **Ecoville** sur les sentiers (en fonction des financements – à rediscuter avec les EPCI)
- **Renforts écogardes géographiques** : ce nouveau dispositif doit être testé sur 2018, il nécessite de construire un cadre d'intervention conventionnel entre les communes intéressées, d'éventuels autres partenaires et le Parc.
- Accompagnement des **manifestations sportives**
- Accompagnement des communes volontaires pour l'encadrement de la **circulation motorisée** en espace naturel suite aux propositions du groupe de travail pour définir des **schémas de circulation motorisée en espaces naturels** (2 maxi sur l'année).

Plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Suite à la validation du nouveau plan de gestion 2016-2020, les principales actions en 2017 seront :

- **Volet pédagogique** : programme d'animations,
- **Volet agricole** : les travaux de la bergerie étant terminés, il s'agira de veiller au bon déroulement des activités agricoles et d'accompagner le GAEC dans la définition de travaux complémentaires répondant à leurs besoins ;
- **Volet accueil** : organisation de l'accueil des visiteurs de la ferme pédagogique, création de supports d'accueil et d'information,
- **Volet gestion des bâtiments** : définition du projet de restauration de l'ancienne ferme et des canaux de Valx, poursuite de la restauration des appartements de Félines, lancement des travaux de restauration de la grange, raccordement des panneaux PV de la bergerie à la bastide, installation de 2 bornes de recharge de voitures électriques

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- accompagnement des 13 PLU en cours + 3 cartes communales + 3 révision de PLU
- avis du Bureau sur les PLU et SCOT arrêtés

- accompagnement du PLU intercommunal du Moyen Verdon.
- Accompagnement des SCOT, en lien avec la TVB notamment le SCOT de la CCLGV qui devrait démarrer en 2018

COMMISSION DIFFUSION DES CONNAISSANCES (culture, éducation, communication)

Gérer, diffuser et vulgariser des données

- Suivi des **observatoires thématiques du territoire**, du système d'information territorial (SIT), de l'**évaluation de la charte** (dont stage) : déploiement du logiciel EVA, sortie du rapport d'activités 2017,
- Mise en œuvre du positionnement du Parc sur l'**Open data** (ouverture des données) validé en 2017
- Réflexion pour mutualiser le SIG et le SIT à l'échelle de l'interparcs PACA
- Suivi du **centre de ressources** du Parc (disponible sur internet, pour tous)

Améliorer la communication sur le territoire selon les publics ciblés

Suite à la finalisation de la nouvelle **stratégie de communication** et l'actualisation de la charte graphique en 2016, les actions en découlant seront mises en place (dans la limite de l'autofinancement disponible du Parc car l'appui de la Région sur le programme d'actions communication s'est arrêté fin 2015) :

- Mise en œuvre des **actions de communication** : relations presse et médias, différents supports de communication dont la nouvelle lettre d'information « Vivre en Verdon » et le site web, partenariat avec Radio Verdon. Un kit de communication sera proposé aux délégués ainsi que le développement des échanges avec les bulletins municipaux
- En 2018 une réflexion sera menée pour harmoniser et développer les panneaux liés à des chantiers ou des réalisations portés ou accompagnés par le Parc
- Clôture du **programme des 20 ans du Parc** : l'anniversaire des 20 ans a été l'occasion de valoriser les actions menées depuis la création du Parc en valorisant tous ceux qui y ont contribué : élus, partenaires techniques, associations, habitants... L'anniversaire a ainsi valorisé « **20 ans de passions communes** » autour d'un programme de manifestations en 2017, d'une fête des 20 ans qui s'est tenue au domaine de Valx en septembre 2017 et de la rédaction participative d'un almanach qui sera édité et diffusé en 2018 par les éditions Parole. La clôture sera faite en Comité syndical du 21 mars avec l'édition d'un numéro spécial de Vivre en Verdon.
- A noter que, faute de budget, **la fête du Parc ne sera pas organisée en 2018**. Nous sommes en attente de nouvelles propositions de la Région concernant l'évolution du mois des Parcs.

Mobiliser et accompagner le réseau des partenaires

- Appui aux actions du **Conseil de développement** du Parc : définition de la suite à donner à l'organisation d'un cycle de rencontres et d'échanges avec les habitants du territoire en 2016, et plus globalement au soutien apporté au conseil de développement, (proposition de travailler sur la réduction de la production de déchets), dans un contexte où tous les financements régionaux pour le Conseil de développement ont disparu.
- **Mobilisation du réseau d'acteurs culturels** autour du **site web la Mescla** et de rencontres avec une action d'actualisation et développement du portail, financée par le programme Leader

Développer l'implication des publics

Cette année, malgré l'obtention de financements alternatifs (Contrat Rivière, programme TEPCV), les actions éducatives sont impactées par les restrictions budgétaires régionales et le programme 2018 sera de fait réduit:

- Mise en place du **programme pédagogique** annuel du Parc (scolaires et centres de loisirs) : actions pédagogiques liées à l'eau, à la biodiversité, à l'agriculture (notamment sur la ferme pédagogique de Valx)
- Programme de formations en lien avec les enjeux de gestion de l'eau : théâtre forum et conférences gesticulées
- **Cycle de sensibilisation grand public** sur le jardinage écologique, la biodiversité, et inventaire citoyen de la biodiversité à la Martre

Mettre en place une politique d'accueil et d'interprétation du territoire

- Suite à la validation du **schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines du Verdon**, suivi des projets d'interprétations en découlant : schéma d'interprétation du lac de Ste Croix (porté par le conservatoire du littoral), suivi du projet muséographique de la Maison nature et patrimoines (en fonction de la décision de la commune sur son appartenance au syndicat mixte)
- Animation du **conseil scientifique** : en lien avec le suivi des projets de valorisation des patrimoines archéologiques du territoire et des démarches ethnologiques
- Lancement d'une action de recherche et de valorisation du patrimoine lié à l'eau, en fin d'année 2018

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Structurer la destination touristique Verdon

- Définition d'une stratégie d'accueil et de sensibilisation des visiteurs afin de partager nos valeurs et les messages d'accueil avec les OTI et de coordonner nos différents outils de communication (action qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie de communication).
- Animation du réseau des professionnels marqués et traitement des nouvelles demandes (audits...) en lien avec les autres parcs de la région et valorisation (carnet découverte, site web, apidae...)
- Construction de la **destination touristique Grand Verdon** avec les ADT, le service tourisme de la Région, les intercommunalités et les OTI dans le cadre du programme Leader,
- **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Espace valléen** : il s'agit d'un programme sur 5 ans, composé de nombreuses actions portées par des communes, des intercommunalités, les départements, des associations... et certaines par le Parc. Ce programme, co-financé par l'Europe, l'État et la Région est priorisé autour des 3 objectifs issus de la concertation menée en 2015 :
 - ➔ **organiser l'accès et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites du Verdon** : actions qui seront mises en œuvre par la Régie du Parc + actions d'amélioration des déplacements (schéma de mobilité, navettes...);
 - ➔ **élargir l'offre d'écotourisme du Verdon fondée sur les patrimoines** : actions de création et de valorisation de circuits de randonnée type GR de pays, actions de valorisation des patrimoines, actions de promotion et de communication et mise en réseau des acteurs de l'écotourisme ;
 - ➔ **mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** : actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment les offices de tourisme et les villes portes dans la diffusion d'une image et de messages coordonnés, création du fonds de dotation pour le Verdon.

2018 permettra d'avancer sur les actions suivantes :

- la finalisation du **schéma de mobilité touristique durable** au service de l'itinérance,
- la qualification et l'animation d'une **offre d'itinérance** pour positionner le Verdon comme une destination reconnue dans le domaine des **mobilités douces** + opération « Changez d'approche » (Mountain Wilderness) - 10 sorties sans sa voiture,

- le développement de la randonnée : la mise en place de **deux nouveaux GR de pays** (après le tour du lac d'Esparron) : tour du lac de Ste Croix et tour de l'Artuby et le lancement d'outils de promotion de la randonnée en lien avec le portail « **chemins des parcs.org** »
- développement des circuits et de **l'offre de vélo-tourisme** en appui à Vélo loisirs Provence,

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- Suivi du programme d'actions **TEPCV commun Parc-CCAPV** : accompagnement des projets communaux (rénovation du bâti public, éclairage public...) retenus et lancement d'un nouvel appel à projets en lien avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- Sensibilisation des habitants aux **démarches éco-citoyennes de transition énergétique** : réduction de l'éclairage nocturne, charte Ciel noir et cycle de sensibilisation au jardinage écologique...)
- Appui aux projets de développement de l'énergie renouvelable du territoire

Relocaliser l'économie et les échanges

- co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la Chambre d'agriculture 04,
- suivi de la marque Parc, et remise à plat / produits agricoles (stage)
- accompagnement de plusieurs projets du territoire : étude de valorisation du Logis du Pin, amélioration de l'accueil au caveau de Quinson,
- Réponse à des appels à projet pour pouvoir développer un programme de développement des circuits courts
- Suite à l'installation du **système de visio-conférence sur 4 sites du Parc**, animation et suivi de leur utilisation, en lien avec les communautés de communes + choix de redéploiement du 5è équipement

Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Mise en œuvre progressive de la **nouvelle stratégie agricole** en recherchant des moyens financiers pour déployer les objectifs
- Diagnostics des enjeux agricoles et pastoraux en lien avec la TVB et définition de premières actions pilotes

Concilier développement économique et biodiversité

- poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon** 2016-2018,
- démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole (cf. commission patrimoine naturel),
- actions de **médiation / activités de pleine nature**: sensibilisation escalade/vautours, gestion des conflits d'usage (stage sur les canyons...), réflexion / organisation de la pratique de la highline.
- Suite à la signature du protocole avec UNIPER et la Région, montage d'un cahier des charges et recherche des financements pour réaliser une étude ressources sur la forêt
- Animation poursuivie / groupe d'élus intéressés sur la forêt
- Participation ou co-portage d'actions de restauration des terrains incendiés de Moustiers, en lien avec l'ONF et la commune

Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Mise en œuvre des **premières actions issues du groupe de travail pastoralisme et prédation** suite à la délibération du comité syndical de juillet 2015 (en attente des moyens d'intervention)

2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. **Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc.** En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions,...) ou des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines...

On peut noter, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, une évolution importante en 2012 à l'occasion de l'intégration des missions du syndicat mixte des pays du Verdon, une part des cotisations régionale et départementales du SMPV ayant été transférée au Parc qui a repris des missions et du personnel du syndicat.

À noter également la présence d'une **DOTATION DE FONCTIONNEMENT de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui **pour 2018** semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État est le résultat de la mobilisation de la Fédération des Parcs et se traduit régionalement dans la convention d'objectifs.

| Évolution des cotisations statutaires | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Région | 808 306 | 930 105 | 941 266 | 947 855 | 947 855 | 949 750 | 955 449 |
| Départements 04 et 83 | 154 074 | 198 726 | 201 114 | 202 520 | 202 412 | 202 816 | 204 032 |
| Communes | 166 892 | 170 168 | 172 352 | 175 584 | 176 960 | 178 120 | 178 621 |
| État (dotation fonctionnement) | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 124 000 |

Pour 2018 : il est proposé un maintien des cotisations des membres avec l'application, comme le prévoient les statuts, d'une revalorisation indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation pour la Région et les Départements (+ 1 %).

Concernant les communes, il est proposé le maintien des cotisations à 4 euros par habitant DGF.

Attention ! A partir de 2017, les nouveaux statuts prévoient une cotisation pour les communes répartie en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :

- **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
- **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** (sur les 46 communes du syndicat mixte, seules 43 sont concernées par le bassin versant (n'y sont pas : Majastres, Aups et Sillans) et donc le 2^{ème} objet. 41 ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste Croix, Demandolx). Les communes hors parc qui ont adhéré ne seront intégrées au budget qu'après la modification des statuts pour entériner le nouveau périmètre).

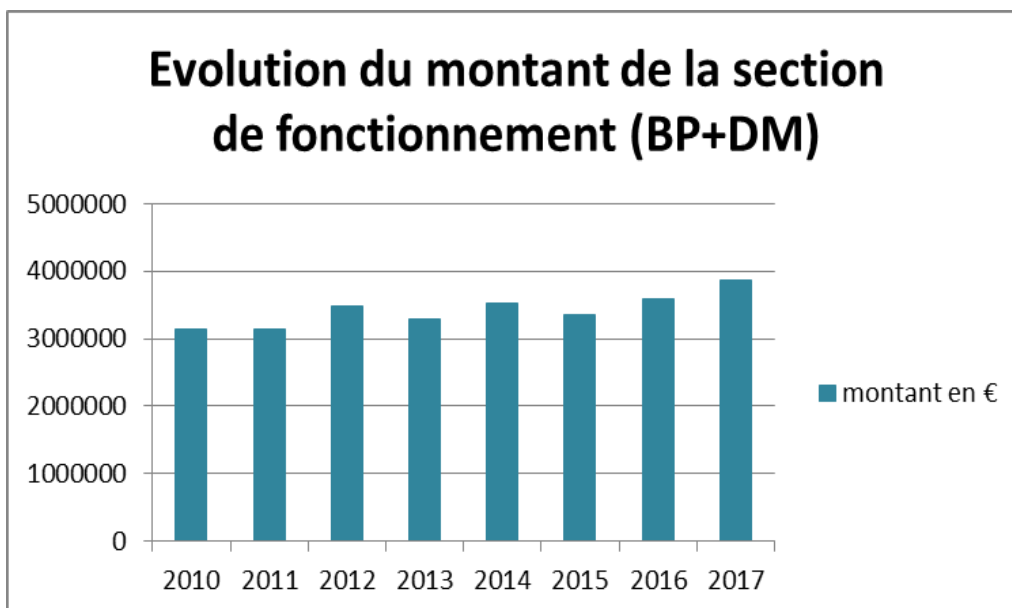
Les nouvelles cotisations pour 2018 seront proposées au vote du CS ainsi :

- **Conseil régional : 965 958 €**,
- **Conseils départementaux : 103 138 € chacun**,
- **Communes : 180 758 €**

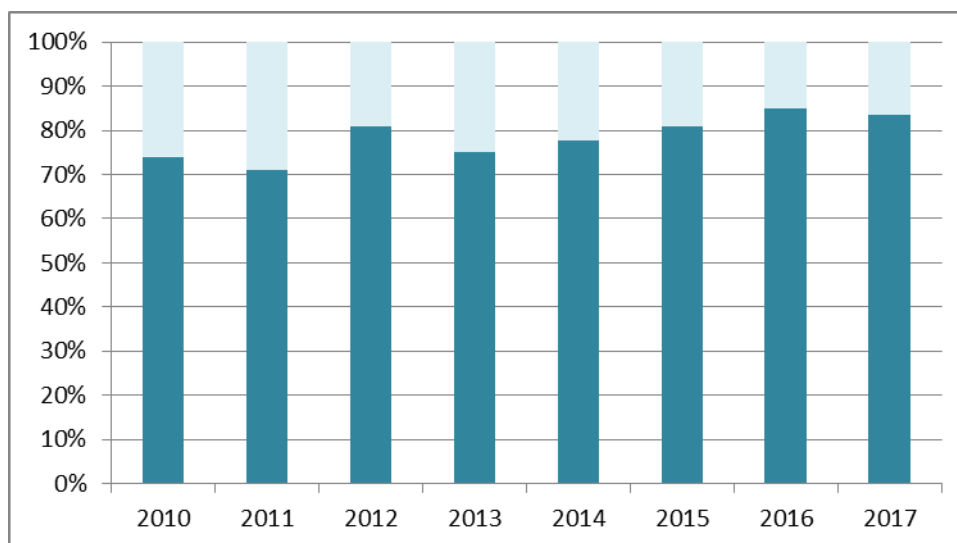
Ces ressources alimentent à la fois le budget principal du Syndicat mixte et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, budget autonome.

3 – Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc:

Globalement le budget de fonctionnement prévisionnel du Parc depuis 2008 oscille entre 3 et 3,8 millions d'euros.



Evolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées+engagées et dépenses prévues) :



3-1 Évolution de la masse salariale :

Évolution de l'effectif :

Principal poste de dépense budgétaire, **l'équipe technique du Parc est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc...

Son coût est globalisé dans le budget de fonctionnement mais se répartit entre les personnels qui sont au service de :

- **L'objet 1 : « mise en œuvre de la Charte du Parc »**, le principal puisqu'il concerne 33 ETP (dont 3 sont issus de la fusion avec le SMPV)
- **L'objet 2 : « gestion concertée du grand cycle de l'eau »**, qui concerne l'ensemble du bassin versant (*c'est-à-dire à terme, 69 communes, 9 EPCI, 4 départements et la Région*). 4 ETP sur les 5 du pôle Eau et milieux aquatiques sont liés à cet objet (+ temps de la direction et de l'équipe administrative). Certains pourront évoluer en fonction des choix qui seront faits en 2017 sur la compétence GEMAPI
- **La régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon**, nécessaire entre autres à l'animation de l'Opération grand site des gorges du Verdon visant l'obtention du label Grand site de France. A ce jour 1 ETP (réparti sur 2 personnes) y est consacré (+ temps de la direction et de l'équipe administrative). La part de masse salariale s'y rapportant est donc comptabilisée dans le budget de la régie.

L'effectif total du Parc était en progression depuis sa création mais **il s'est stabilisé ces dernières années, à la demande des élus.**

Hors saisonniers et besoins occasionnels, **l'effectif permanent était de 40 personnes en 2016** (38 personnes permanentes dont 3 arrivées en cours ou en fin d'année + 2 postes de chefs de secteur écogardes à l'année sur des postes couplés à des missions naturalistes).

En 2017, au vu des incertitudes financières, les chefs de secteur écogardes n'ont pas été reconduits à l'année (mais seulement comme saisonniers), ce qui a réduit l'effectif permanent à 38. D'autre part, plusieurs postes ont été vacants tout ou partie de l'année 2017 :

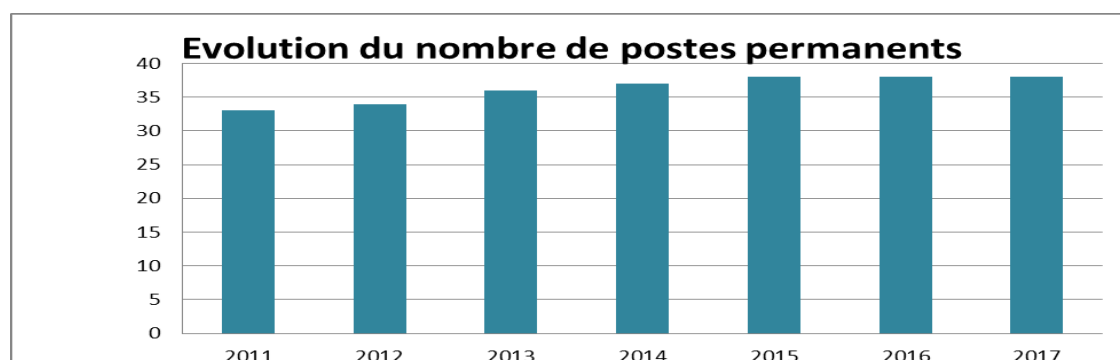
- le poste de technicien informatique : suite à la réussite du concours d'ingénieur et ayant trouvé un poste au conseil régional, P. Lucas était en détachement. Le poste vacant pour un an, ne sera pourvu qu'en 2019, la mutation étant confirmée.
- Trois personnes en arrêt maladie long ou congés maternité étaient également absentes (responsable de pôle Diffusion des connaissances, chargée de projet événementiel depuis juin et chargée de projet Regain-Natura 2000 depuis décembre)
- Il faut également noter les départs de la gestionnaire RH en novembre et de la responsable de pôle Sites, paysages et aménagement du territoire fin décembre 2017. Leurs postes sont en cours de remplacement mais resteront vacants quelques mois début 2018

A l'automne 2017, un apprenti a été engagé sur 2 ans et affecté à la mission de maîtrise des activités de circulation motorisée en espace naturel.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif est donc composé de **38 emplois permanents** repartis en :

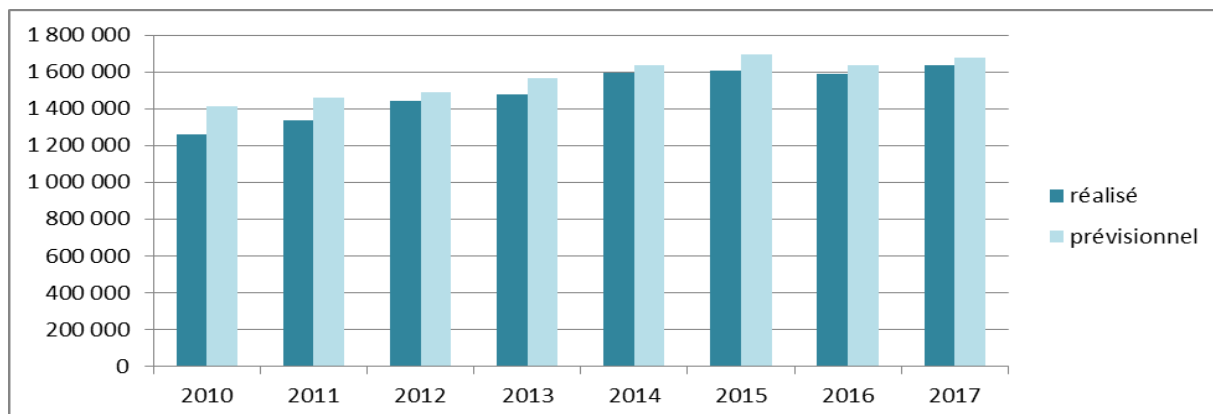
- **22 agents titulaires**
- **13 agents contractuels**
- 3 postes à pourvoir
- + 1 apprenti

A cet effectif viendront s'ajouter, pendant la période estivale, des écogardes contractuels saisonniers (sur 2 à 6 mois) si nous obtenons les financements demandés ainsi que 3 à 4 services civiques.



Évolution de la masse salariale:

L'évolution est liée à l'évolution de l'effectif. La différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2017 est liée aux postes vacants.



La masse salariale sera donc stable en 2018, mais il est nécessaire de prévoir les évolutions de carrière et des grilles indiciaires. De plus le coût des 3 agents recrutés en cours d'année sera quand même budgété sur l'ensemble de l'année.

Financement des postes :

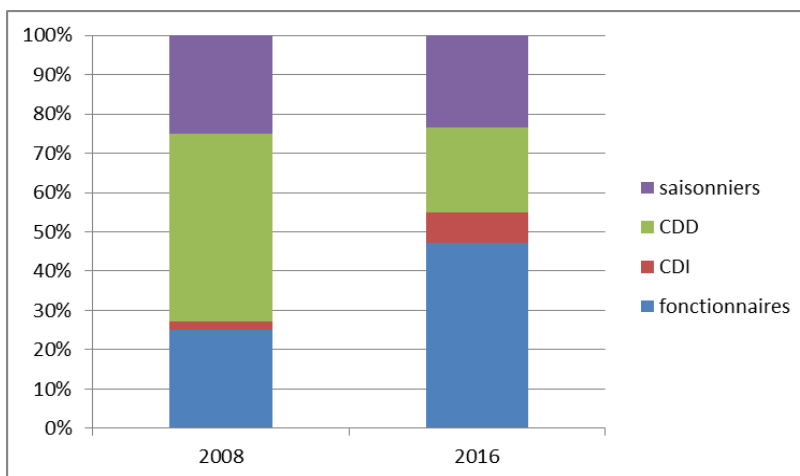
Globalement, la proportion de postes subventionnés est de deux-tiers. Ces financements pouvant varier de 20% à 100% du coût du poste.

Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : la proportion de postes subventionnés a augmenté ces dernières années en lien avec les différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond qui apportent également plus de perspectives sur le moyen terme. Cependant la diminution importante des aides régionales en 2017 sur le programme d'actions à faire évolué cette tendance. Des recherches de financements alternatifs sont en cours mais n'ont pas encore abouti sur toutes les missions.

Sur les postes permanents subventionnés prévus en 2018 :

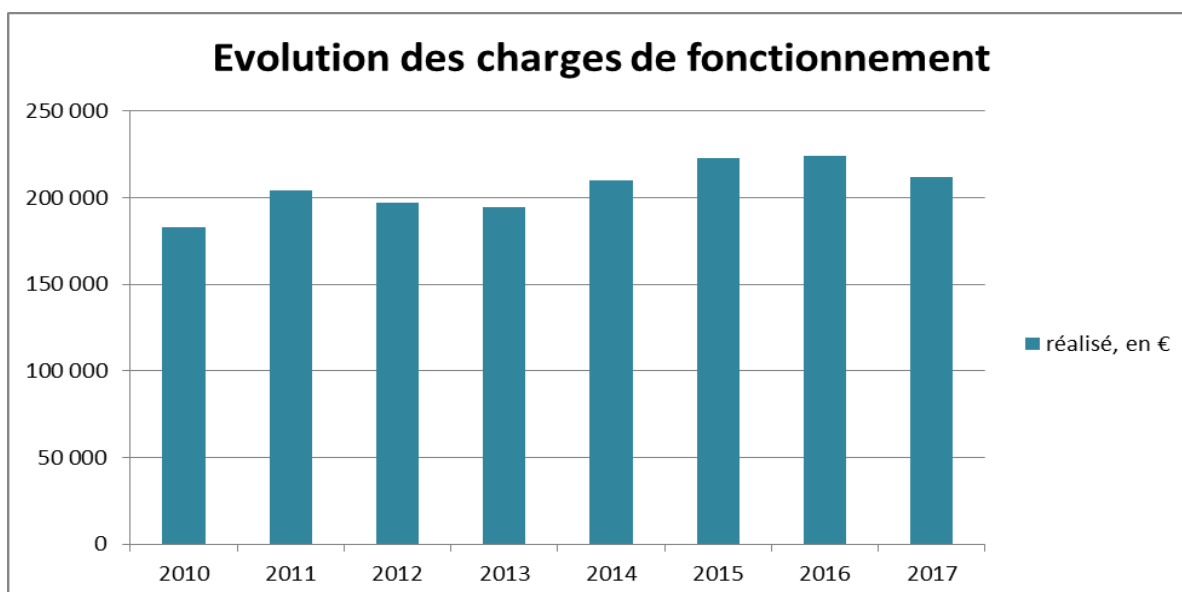
- 7 postes sont financés **par l'Agence de l'eau et le FEDER** dans le cadre du Contrat rivière sur 2016-2018 (5 postes du pôle Eau et 2 mi-temps sur Regain et médiation APN)
- 3 postes sont financés **par l'État** par les crédits d'animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles)
- 3 postes sont financés **par des financements européens sur 3 ans** (espaces agri-pastoraux et TVB, Espace valléen, mi-temps randonnée),
- 1 poste bénéficie d'un financement du **Plan régional pour l'emploi (PRE) de la Région** pour encore 1 an sur les questions de transition énergétique,
- 1 poste devrait être financé **par le programme européen LEADER** (en cours de validation), sur la valorisation/préservation des patrimoines bâtis
- 4 postes seront financés **par la région** dans le cadre du programme d'actions de la convention d'objectifs (programme éducatif et coordinateur écogarde + mi-temps chef de secteur)
- 3 postes sont financés par la dotation de la DREAL (patrimoine naturel, urbaniste, évaluation)
- 18 postes seront **intégralement à la charge du syndicat** (dont 2 mi-temps dans le cadre de la Régie qui seront partiellement financés au travers d'actions ou par les prestations générées par l'AMO d'actions communales).

On peut souligner que cette amélioration dans la visibilité des financements mobilisables par le Parc ces dernières années et la volonté de dé-précarisation des agents du Parc exprimée par les élus a permis ces dernières années une nette évolution dans le statut des employés du Parc, ceci ne pourra pas être poursuivi dans l'avenir proche au vu des incertitudes sur les financements.



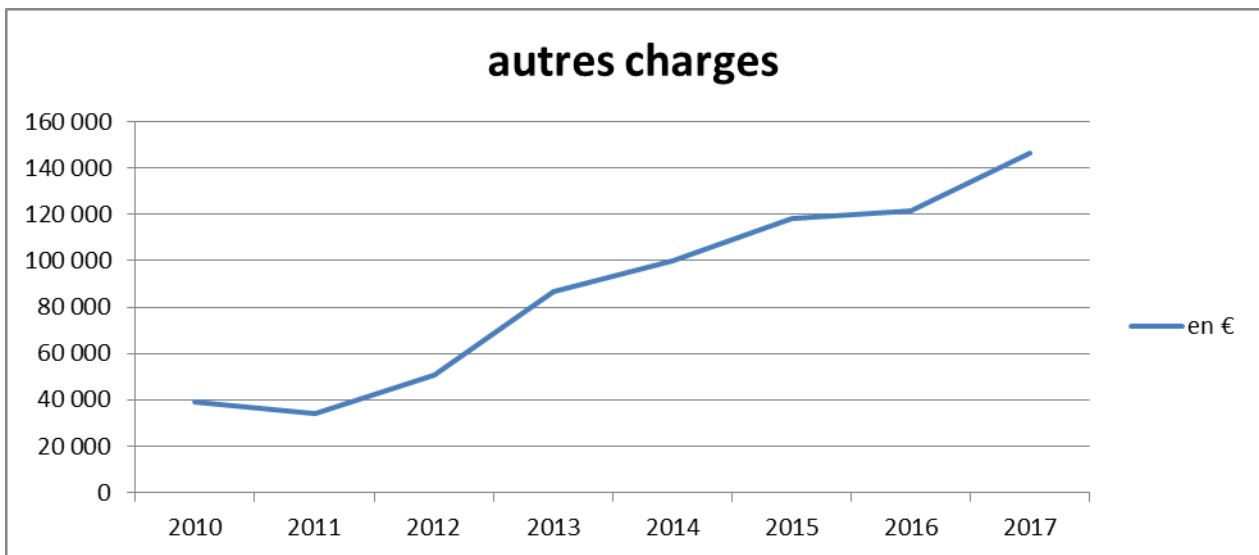
3-2 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2011 les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.



On peut noter leur augmentation perceptible en 2015 et leur maintien en 2016 : ceci s'explique par le démarrage de nouvelles missions (TVB, GEMAPI..) mais aussi par le fait que de plus en plus de dépenses du Parc ne sont plus subventionnées car le nombre d'actions entièrement autofinancées augmente. Leurs coûts sont imputés sur nos charges de fonctionnement (exemple en 2016 : le programme de communication).

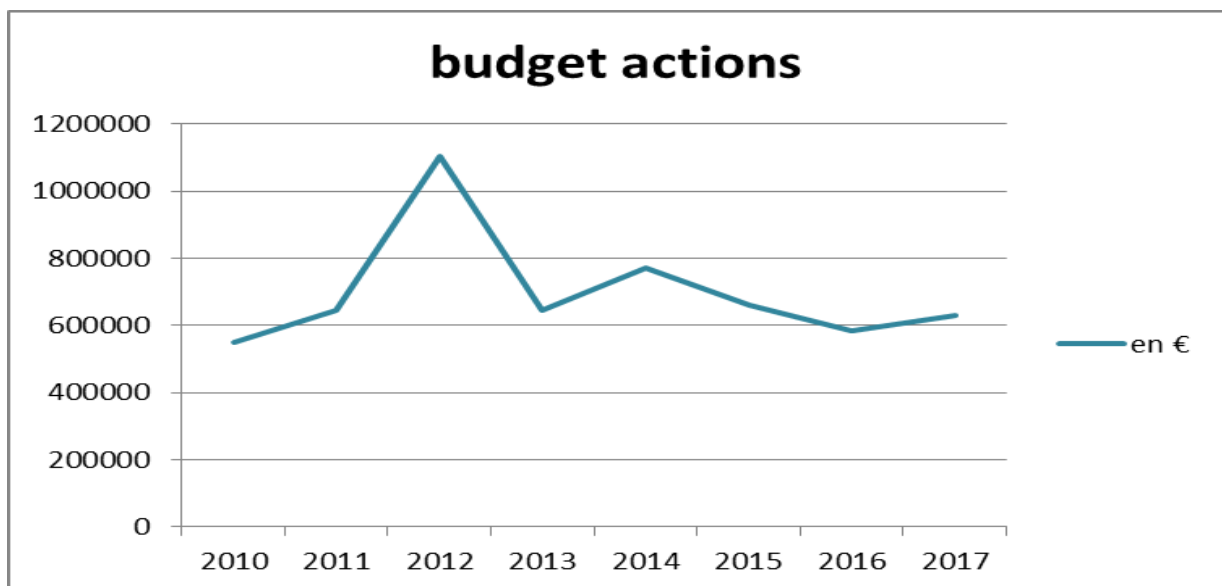
En 2017, on constate une baisse liée à des économies faites sur certains postes de dépenses (adhésions, documentation...) et au fait que certaines dépenses liées à des actions n'ont pas été réalisées (adhésion à VLP 2017 qui a été versée en anticipation fin 2016)



Notons également une évolution à la hausse des autres charges de gestion : on y retrouve la subvention la subvention au conseil de développement, la dotation de fonctionnement à la Régie, les actions mutualisées en interparcs, les indemnités aux élus, les chèques-cadeaux de l'équipe, et exceptionnellement sur 2018 le versement de 44 724 euros à l'Area suite au protocole conventionnel ayant soldé le contentieux sur la passerelle de l'Estellié (ce qui explique l'augmentation constatée).

3-3 Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions :

Les dépenses relatives aux actions réalisées se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le budget consacré aux actions est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

On note un pic en 2012, lié à l'organisation du congrès des parcs.

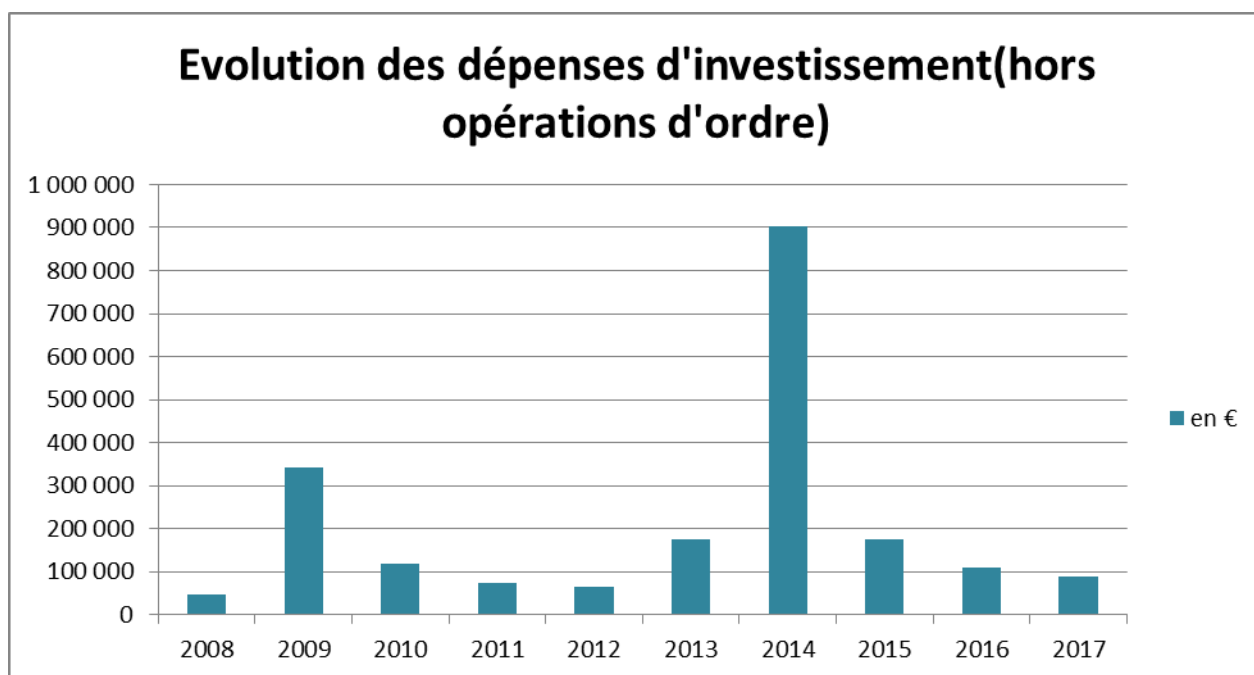
Pour 2018 : il est prévu une **augmentation du budget consacré aux actions** qui s'explique de plusieurs manières :

- 1 volonté exprimée par les élus que le Parc soit plus dans le « faire », l'opérationnel et qui se traduit par le portage d'actions plus nombreuses par le Parc (et donc moins de temps passé à l'accompagnement d'actions portées par des partenaires).
- 2 suite à l'année 2015 qui a permis la réponse à plusieurs appels à projets, l'année 2016 a vu le démarrage de plusieurs nouvelles actions importantes telles que la déclinaison de la TVB, la définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, la préparation de la nouvelle déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de la ripisylve, les premières actions de l'espace valléen... Ces actions démarrées en 2016, développées en 2017 vont se solder en 2018.

3-4 Les investissements :

Évolution des dépenses d'investissement :

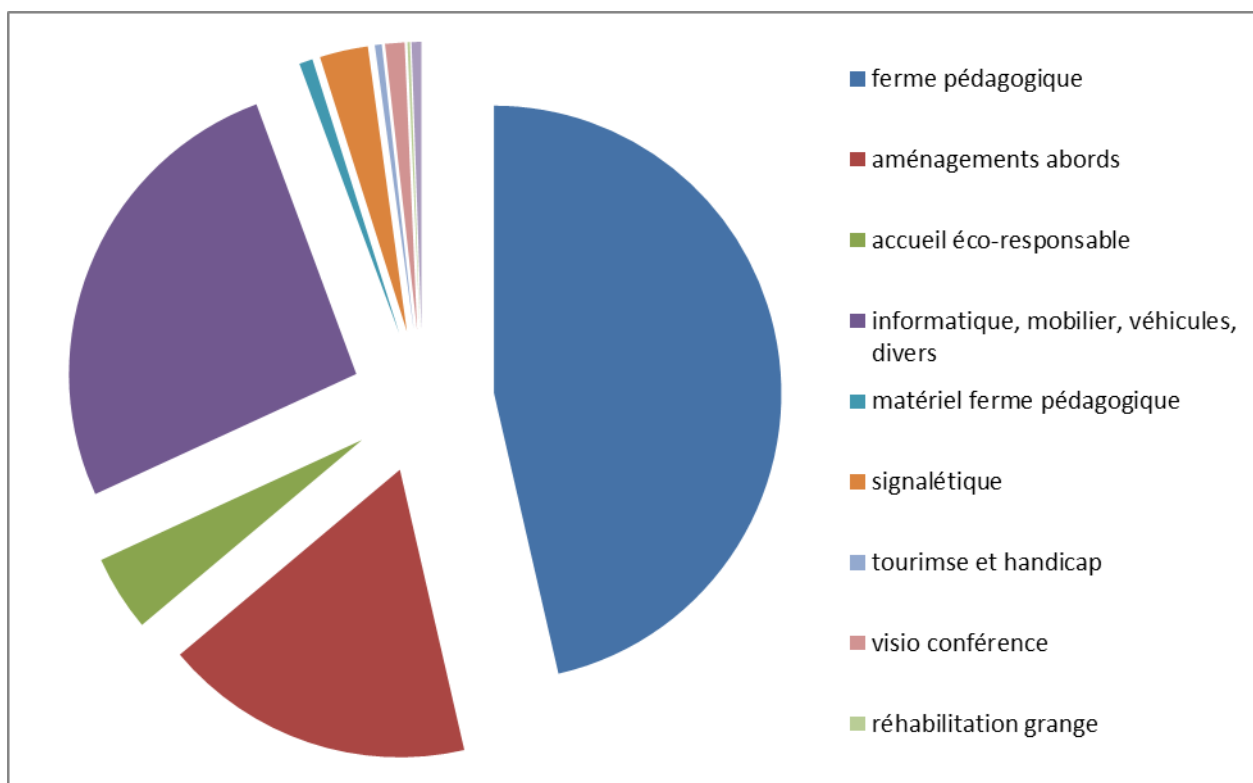
Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles sont en moyenne de 209 000 euros par an entre 2008 et 2017.



Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords, (aire de stationnement, accès...)
- améliorations des conditions de travail dans les locaux
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique

Le total cumulé des dépenses d'investissement entre 2008 et 2016 (hors opérations d'ordre) est de 2 098 743 euros. Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés au moins à 80 %.

Principales dépenses d'investissement envisagées en 2018 :

Cette situation va évoluer puisque plusieurs décisions récentes vont amener le syndicat à porter de plus en plus d'opérations d'aménagement. Ainsi la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels touristiques, dotée de son propre budget annexé à celui du syndicat, et la décision de portage du projet de restauration du Colostre, qui préfigure un éventuel transfert de compétence GEMAPI génèrent des **engagements pluriannuels** sur les opérations suivantes :

- **Travaux d'aménagements de sites dans le cadre de la régie** : cf partie suivante consacrée au budget de la régie.
- **Opération de restauration hydro morphologique du Colostre** : pour un coût total des différentes phases : 4 964 000 €. Première phase budgétée sur 3 ans à partir de 2016 (secteurs Saint-Martin et Allemagne) pour un montant de 1 164 000 € subventionné à 100 % par l'Agence de l'eau et le programme FEDER. Il faut noter cependant qu'une partie importante des dépenses sera inscrite dans la section fonctionnement car elles correspondent à des travaux d'entretien, travaux prévus en 2019.
- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines**. Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels). À Valx, les 3 bâtiments principaux sont la bastide (bureaux actuels de la maison du Parc), la bergerie (actuellement ferme pédagogique) et l'ancienne ferme dite Rebory. Les travaux de restauration de la bergerie et de création d'une ferme pédagogique sont réalisés, un équipement pédagogique a été terminé en 2017. D'autre part, en 2016, les recherches de financements ont abouti ce qui nous a permis de lancer les études en 2017 pour restaurer une partie de **l'ancienne ferme**, les travaux étant programmés pour 2018 ou début 2019 (**travaux de confortement** des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange**, en salle de réunion).

Sur le domaine de Félines, sont présentes deux fermes : une, refaite à neuf par le Conservatoire, est louée aux chevriers et l'autre constituée de deux appartements et un studio est utilisée pour loger les stagiaires et les saisonniers + un appartement est loué à une employée du Parc chargée de faire le suivi. Des **travaux d'entretien** des appartements se poursuivront en 2018.

PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx Félines .

Bâtiments sur les domaines de Valx Félines : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Véhicules : 7 véhicules (dont 2 doivent être l'objet d'une reprise lors de l'achat prévu de deux véhicules électriques prévu en 2017 et qui sera être financé via TEPCV).

Parc informatique : 43 ordinateurs + 3 serveurs + 5 imprimantes

→ Renouvellement progressif d'ordinateurs prévu en 2018

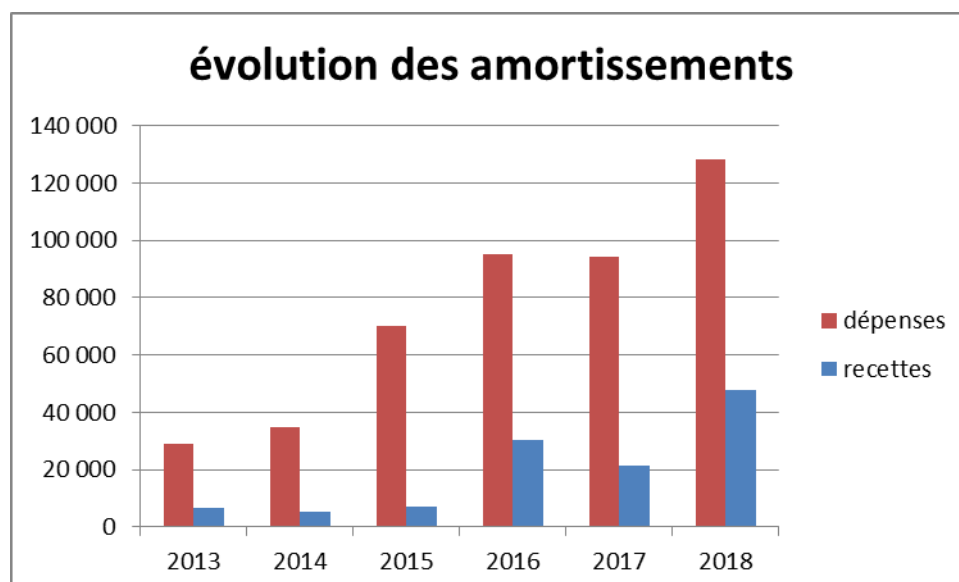
Passerelle de l'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2018.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.)

Amortissements

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.

Évolution des amortissements depuis 2013 :



À compter de l'exercice 2018 seulement : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans) : $966\,000\text{ €} / 25\text{ ans} = 38\,640\text{ € / an}$

3-5 Endettement :

Pas d'emprunt à ce jour.

3-6 État des provisions constituées :

Reprise de la provision pour contentieux de la passerelle de l'Estellié (250 000€) :

Pour rappel, la reconstruction de la passerelle de l'Estellié, suite aux inondations de 1994, avait été confiée au Parc du Verdon qui en a délégué alors la maîtrise d'ouvrage à l'AREA (ex SEMADER). Sa reconstruction a connu de nombreuses difficultés, contentieux, etc... générant des surcoûts par rapport au coût initial, et qui ont donné lieu à 2 avenants à la convention de mandat avec l'AREA. En parallèle de ces avenants des financements complémentaires ont été obtenus.

Par la suite, l'AREA a engagé des dépenses supplémentaires sans qu'un 3ème avenant n'ait été signé avec le Parc. Aucun financement n'a donc été recherché pour financer ce surcoût. La Région avait été sollicitée à l'époque mais ne pouvait financer l'opération à posteriori de la réalisation des travaux.

Afin de sécuriser les finances du syndicat mixte, une provision a été constituée en 2010 pour un montant de 250 000€.

Un protocole transactionnel vient d'être signé avec l'AREA pour clôturer administrativement cette affaire, entraînant la reprise de la provision ainsi constituée dont une partie a été versée à l'AREA (montant correspondant à 20 % du surcoût = autofinancement résiduel au Parc si un avenant avait été signé et les financements obtenus)

Le reste de la somme a été versé au budget de la Régie en section d'investissement pour alimenter l'autofinancement des actions de l'Opération grand site.

Provision pour éventuel licenciement des CDI = 30 000 € / an depuis 2013 (total 120 000 €)

→ Pas de nouvelle provision en 2017, ni prévue en 2018

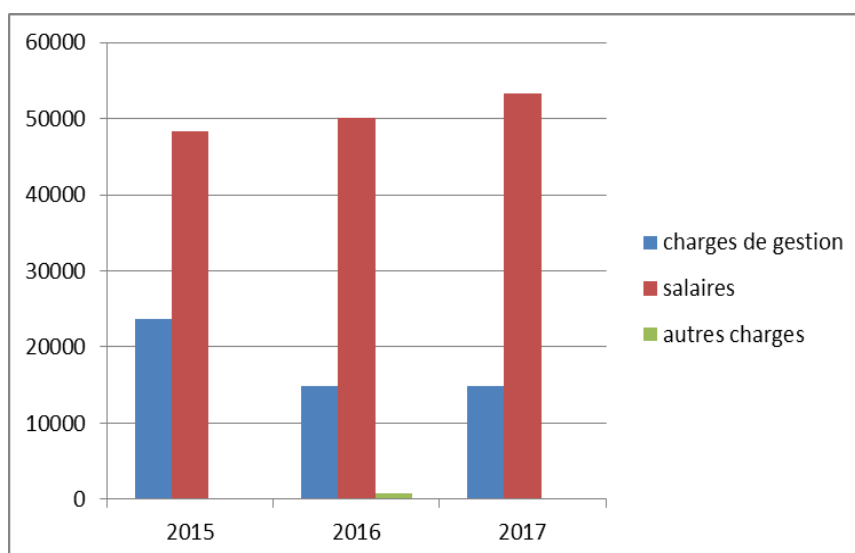
4- Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014 la Régie a été dotée de son premier budget en 2015.

4-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion avec deux mi-temps (un chargé de gestion et un chargé de travaux) auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au réseau des grands sites de France).

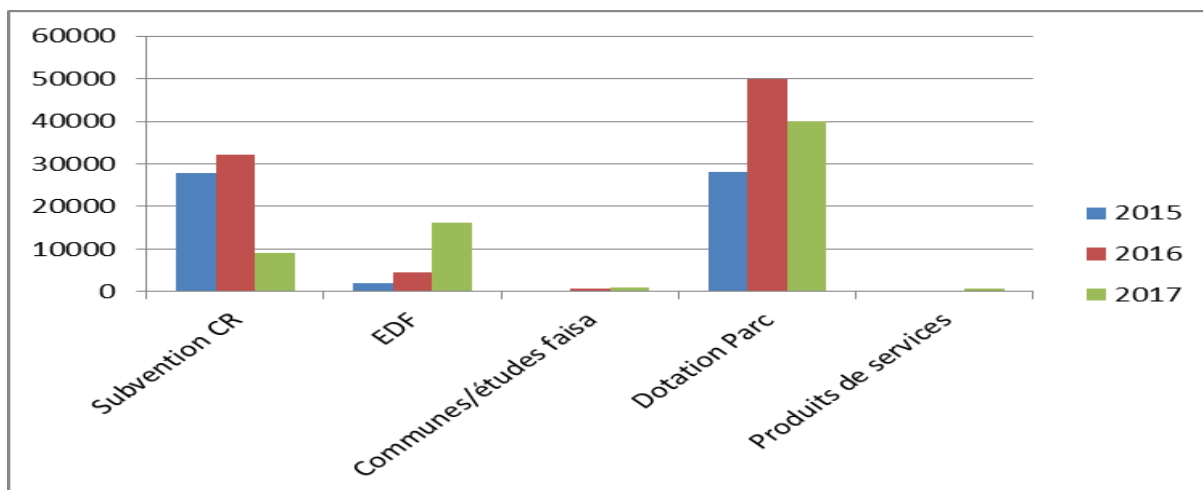
En 2015 la Régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié, et en 2016 la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir ainsi que la définition des conditions de mise en place du réseau radio finalisé en 2017. Le montant total de la section de fonctionnement était de 72 120 € en 2015, de 65 697 € en 2016 et de 80 819 € en 2017. Les dépenses réalisées sont inférieures, elles se répartissent ainsi :



Les besoins d'accompagnement de projet étant croissants, les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement ne devraient pas diminuer en 2018. Le budget actions va progresser (études de programmation à venir)

Les ressources : la Régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc) et de subventions de fonctionnement (conseil régional jusqu'en 2016, soldée en 2017) et sur actions (DREAL, conseil régional, Europe...). Elle bénéficie également d'une aide d'EDF de 9000 € annuels. Lorsque ses prestations vont au-delà du simple accompagnement, la Régie peut réaliser des études de faisabilités pour le compte des membres du Parc. Ces études sont payantes et ont générées les premières recettes propres en 2016 (740 € en 2016, 100€ en 2017). A partir de 2017 ont également été perçues les premières redevances d'utilisation du réseau radio.

Pour 2017, le fonctionnement de la régie a été affecté par les baisses de subventions de la Région, compensée par le Parc.



Progressivement la Régie devra diversifier ses recettes, notamment en valorisant son AMO dans les projets de travaux, comme prévu sur l'aménagement de la plage de Saint Julien le Montagnier sur 2018 et 2019, l'installation de toilettes sèches à La Palud (départ du sentier Blanc-Martel et Mayreste) sur 2018 ;

4-2 La section d'investissement

- En 2016 ont commencé les études d'avant-projet pour les aménagements des 2 premiers **belvédères de la Dent d'Aire et du Col d'Illuire. Les travaux seront réalisés en début 2018** pour un montant de 208 399 € TTC. Le financement est assuré par des aides croisées entre l'État (OGS), la Région, les 2 départements 04 et 83. L'autofinancement est apporté par les communes de La Palud et d'Aiguines, le département 04 et la Régie. Ce projet bénéficiera des premiers fonds collectés par le 1% Verdon (vente de la carte randonnée des gorges). Seront également changés plusieurs panneaux sur les autres belvédères de la route de la crête et posés des panneaux d'orientation touristique dont le financement a été assuré par l'OT de La Palud avant sa fusion dans l'OTI (3000€)
- D'autre part la Régie a mis en place en 2016 et 2017 le réseau radio pour un coût de 62 400 € TTC subventionné à 80 % par la Région. Le solde des dépenses et le recouvrement des subventions ont été assurés en 2017. Une extension du réseau est prévue en 2018, pour un coût de 75 000€, financé à 80% par la Région
- Travaux d'aménagement et de valorisation du **Point sublime/Couloir Samson** : la définition du programme (154 250€ financés à 80%) et le dossier de demande des subventions pour les travaux sont prévues au budget 2018 pour un montant prévisionnel qui s'élève à 1 553 000 € TTC. Le plan de financement est à préciser mais l'opération est inscrite dans le programme Espace Valléen et dans l'Opération Grand Site. Un accord précisant la répartition des rôles et les modalités de gestion futures de l'équipement sont également en discussion avec la Commune de Rougon et le Département des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'avec les propriétaires privés concernés sur une partie du site.
- L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le Moyen Verdon sera également lancé en 2018 avec le démarrage de l'étude avant-projet (montant de l'étude avant-projet jusqu'au permis d'aménager = 60 000 € TTC). Montant des travaux pour 2019 : 300 000 € HT, dont le plan de financement est assuré par le programme Espace Valléen (plan de financement à finaliser avec un autofinancement qui devrait être apporté par la commune concernée (Castellane)).

De nouvelles actions prévues dans la programmation Espace Valléen seront initiées progressivement : aménagement et interprétation sur d'autres belvédères (286 185 € HT) ;